



« Bœuf à la broche »

Le Luc en Provence- Samedi 22 juin 2024

Le Luc en Provence, le 05 avril 2024

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la ville du Luc en Provence, organise sa 2ème édition de l'évènement « Bœuf à la broche ». Pour cette édition, nous attendons plus de 1 500 personnes.

Nous vous invitons à venir partager votre savoir-faire en venant exposer et vendre vos produits durant la matinée de 8H00 à 12H30. Les emplacements seront payants, d'une longueur minimum de 3 mètres (5€ le mètre linéaire), et uniquement sur réservation.

Tout emplacement non occupé à 8H00 sera considéré comme libre et nous pourrions en disposer sans aucune indemnité.

Afin que votre nom puisse figurer sur notre programme, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner au plus tôt le bulletin d'inscription ci-joint, dûment complété.

Un comité de sélection se réunira au début du mois de juin pour valider votre inscription.

Les exposants pourront s'installer le samedi dès 6H30 et les véhicules ne devront plus circuler sur cet emplacement à partir de 8H00. Vous pouvez disposer gratuitement d'un parking à proximité.

Pour une parfaite organisation, nous vous recommandons de remplir soigneusement la rubrique « produits proposés à la vente » ce qui nous permettra de présenter un grand choix de produits ainsi que la fiche des besoins.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le régisseur-placier au 06 19 12 23 17 / d.gribi@mairie-leluc.fr

Espérant compter sur votre présence et, dans l'attente de vous rencontrer le 22 juin 2024 prochain, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Maire,
Vice-président du conseil départemental du Var

Dominique LAIN



« Bœuf à la broche »

Le Luc en Provence- Samedi 22 juin 2024

RÈGLEMENT

Les participants devront adresser leur bulletin d'inscription accompagné des documents ci-après :

Obligatoire :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (RC).
- Chèque de réservation à l'ordre du « Trésor Public », dans une enveloppe fermée à l'attention du régisseur-placier. Au dos du chèque devra être indiqué « Bœuf à la broche – Marché ». Le chèque vous sera restitué en cas d'annulation de l'évènement.

En fonction de votre situation :

- Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité si concerné
- Extrait Kbis du registre des commerçants et des sociétés (RCS) ou justificatif d'inscription au registre des métiers (D1)
- Carte de la MSA pour les producteurs
- Attestation Urssaf pour les microentreprises ou les artistes

Pour des raisons d'organisation, il est recommandé de nous faire parvenir votre dossier avant le vendredi 31 mai 2024

- **Emplacement de la manifestation :**

Chaque exposant disposera d'un espace d'emplacement conforme à sa demande (nombre de mètres linéaires). Aucun emplacement ne sera attribué hors inscription. L'espace réservé au marché se situera sur la Place de la Liberté.

- **Thème de la manifestation:**

Les organisateurs se réservent le choix des exposants. Ne seront acceptés que les professionnels. Une attention particulière sera apportée à la qualité des produits proposés.

- **Coût de l'emplacement :**

Les tarifs des emplacements sont fixés comme suit :

- ❖ 5 € le mètre linéaire (3 mètres linéaires minimum)

- **Organisation :**

L'installation se fera le samedi 22 juin 2024 à partir de 6h30.

Chaque participant se présentera pour recevoir son emplacement sur le site dédié.

A 8h00, les installations devront être terminées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation des pièces exposées.

Ils se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.

Fait au Luc-en-Provence, le 05 avril 2024

Le Maire,

Vice-président du conseil départemental du Var

Dominique LAIN



BULLETIN D'INSCRIPTION

« Bœuf à la broche »

Le Luc en Provence

Samedi 22 juin 2024

Nom :

Prénom :

Tél : Mail :

Représentant de l'enseigne :

N° Siret :

Adresse :

CP/Ville :

Pièces à fournir

Obligatoire :

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (RC).
- Chèque de réservation à l'ordre du « Trésor Public », dans une enveloppe fermée à l'attention du régisseur-placier. Au dos du chèque devra être indiqué « Bœuf à la broche – Marché ». Le chèque vous sera restitué en cas d'annulation de l'évènement.

En fonction de votre situation :

- Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité si concerné
- Extrait Kbis du registre des commerçants et des sociétés (RCS) ou justificatif d'inscription au registre des métiers (D1)
- Carte de la MSA pour les producteurs
- Attestation Urssaf pour les microentreprises et les artisans

Pour des raisons d'organisation, il est recommandé de nous faire parvenir votre dossier avant le vendredi 31 mai 2024

Produits proposés à la vente :

Nombre de mètre linéaires souhaités :

Besoins techniques :

Eau

Merci d'en justifier la nécessité : -----

Electricité

Courant Monophasé

Courant Triphasé

Puissance souhaitée : -----

En cochant cette case, je déclare avoir lu et accepté le règlement de la journée « Bœuf à la broche »

Date et Signature